

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151126-2015\_B644-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2015  
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B644**

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de gestion du stade Maurice David**

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

**Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY** donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_02**

**BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

**Politique publique : Politique culturelle et sportive**

**Thématique : Sports**

**Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de gestion du stade Maurice David**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Par la délibération n°2014\_B253 du Bureau communautaire du 19 juin 2014, modifiée par la délibération n°2014\_B323 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014, la CPA a approuvé la convention qui confie à la Ville d'Aix-en-Provence, l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David, dans l'attente de la livraison par la SPLA du nouveau stade, programmée initialement pour 2016.

À l'issue d'une première année d'exercice, et suite au report de la fin des travaux à 2018, il est apparu nécessaire de revoir la durée de cette convention, ainsi que d'en préciser quelques détails.

Il est dès lors proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion du stade Maurice David.

## **Exposé des motifs :**

Par la délibération n°2013\_A150 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013, la Communauté du Pays d'Aix a confié une mission d'étude à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » (SPLA) afin d'évaluer la faisabilité d'une modernisation et d'un repositionnement du stade Maurice David, articulé avec une opération d'aménagement du secteur du Jas de Bouffan.

Au vu du résultat de cette étude, la CPA a déclaré, par la délibération n°2013\_A300 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, le stade Maurice David d'intérêt communautaire et confié à la SPLA la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour un coût d'opération de 15 millions d'euros HT (18 millions d'euros TTC) comprenant des travaux en deux phases sur deux ans afin de ne pas perturber les entraînements et le calendrier de compétitions du club professionnel de haut niveau Provence Rugby.

Par la délibération n°2015\_A095 du Conseil communautaire du 21 mai 2015, il a été adopté un avenant à la convention liant la CPA et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » au vue de modifier le programme des travaux de réaménagement sans pour autant en altérer le montant.

Par la délibération n°2014\_B253 du Bureau communautaire du 19 juin 2014, modifiée par la délibération n°2014\_B323 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014, la CPA a approuvé une convention qui confie à la Ville d'Aix-en-Provence, l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David dans l'attente de la remise par la SPLA à la CPA du nouveau stade.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à cette convention de gestion provisoire.

Cet avenant précise :

- a) dans son article 1, la modification de nom du club résident (Provence Rugby remplace Pays d'Aix Rugby Club), ainsi que certaines modifications quant au programme des travaux (notamment la réfection de la pelouse et de l'éclairage du terrain d'honneur).
- b) dans son article 2, les missions et responsabilités de la Ville d'Aix-en-Provence et de la CPA, ainsi que leurs relations communes.
- c) dans son article 3, la fin prévisionnelle de la réhabilitation du stade et de fait, la prolongation de la convention de gestion entre la CPA et la Ville d'Aix-en-Provence, jusqu'en juin 2018.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2013\_A150 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 déclarant d'intérêt communautaire l'étude de faisabilité d'une opération d'aménagement au Jas de Bouffan articulée autour du projet de rénovation et d'extension du stade Maurice David à Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2013\_A300 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 autorisant le lancement de la première étape du réaménagement du quartier en lien direct avec le stade et approuvant le programme d'aménagement du stade et la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour la construction du Grand Stade du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

VU la délibération n°2014\_B253 du Bureau communautaire du 19 juin 2014, modifiée par la délibération n°2014\_B323 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014 confiant à la Ville d'Aix-en-Provence, l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David ;

VU la délibération n°2015\_A095 du Conseil communautaire du 21 mai 2015, approuvant un avenant à la convention liant la CPA et la SPLA « Pays d'Aix Territoires » relative à l'opération de réaménagement du secteur Jas de Bouffan ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 5 novembre 2015;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de gestion du stade Maurice David entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention annexée et à signer tout document relatif à l'exécution du présent rapport ;



## AVENANT N°1

**à la convention fixant les conditions particulières d'intervention  
de la Ville d'Aix-en-Provence  
pour la Communauté du Pays d'Aix  
dans le cadre de la gestion du stade Maurice David.**

**Convention de gestion  
avec la Ville d'Aix-en-Provence**

**Entre,**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice-Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, en vertu de l'arrêté n°2014-046 du 29 avril 2014, désignée sous le terme « la CPA »,

*d'une part,*

**Et :**

**La Ville d'Aix en Provence,**

représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération N°DL.2014-253 en date du 21 juillet 2014, désignée ci-après par « la Ville ».

*d'autre part,*

## **PREAMBULE**

La Communauté du Pays d'Aix a confié, par convention, en date du 15 septembre 2014, à la Ville d'Aix-en-Provence, la gestion du Stade Maurice David, durant la réhabilitation de ce dernier.

Cette convention prévoit dans son préambule, que la CPA, du fait de l'imbrication du stade Maurice David avec d'autres équipements gérés par la Ville d'Aix-en-Provence sur ce site, confierait provisoirement à cette dernière la gestion et l'entretien du stade pendant la période des travaux et ceci jusqu'à la remise définitive de l'ouvrage réaménagé. Cette convention est conclue notamment pour permettre la continuité du service public au titre de cet équipement

La Ville a acté ce principe ainsi que le périmètre définitif du transfert du Stade Maurice David dans sa délibération n°2014.829 du 27 janvier 2014 et la CPA dans sa délibération n°2014\_B193 du 20 février 2014.

Dans son article 2, la dite convention prévoyait :

- une fin prévisionnelle des travaux le 31 octobre 2016,
- la possibilité de reconduire tacitement cette convention deux fois, pour une durée de un an.

Suite à la réception sous réserve de la phase 1 des travaux, le 22 décembre 2014 et, suite à la décision de modification du calendrier et du contenu des travaux consécutifs à des diagnostics de dysfonctionnement de la pelouse et de l'éclairage du stade d'une part et à des modifications d'ordre réglementaire d'autre part, la fin prévisionnelle de la requalification du stade a été décalée, courant de l'année 2018.

Enfin, à l'issue de la première année de fonctionnement tel que défini dans la convention de gestion signée le 15 septembre 2014, il s'est avéré nécessaire de préciser certaines missions, afin de clarifier le rôle des signataires.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS AU PREAMBULE DE LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 2014**

***Le Préambule de la convention d'origine est :***

***- modifié comme suit :***

a) Suite au changement de nom du club résident, tel qu'en atteste l'extrait de Kbis édité par le Tribunal de Commerce le 14 août 2015, le nom de Provence Rugby se substitue à celui de Pays d'Aix Rugby Club (Le PARC),

b) Les éléments de la phase 1 seront ainsi précisés :

- la réalisation d'un espace réceptif de 450 m<sup>2</sup> et non de 45 m<sup>2</sup>;

***- complété comme suit :***

a) la première phase de travaux ne comprendra pas la réalisation de la boutique de 50m<sup>2</sup> qui sera mise en œuvre dans le cadre de la deuxième phase

b) les travaux de réfection et de réimplantation de la pelouse et de l'éclairage seront réalisés pendant l'été 2015.

Les travaux consisteront à :

- reconstruire une nouvelle aire de jeux, conforme aux impératifs des instances dirigeantes du rugby français, avec son drainage et son arrosage,
- ré-équiper cette aire de jeux de l'ensemble des dispositifs nécessaires à la pratique du rugby,
- réajuster l'éclairage aux nouvelles normes en vigueur et aux nouvelles dimensions de la pelouse

**ARTICLE 2 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS A L'ARTICLE 1 DE LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 2014**

***L'article 1 de la convention d'origine est,***

***- précisé comme suit :***

- Par le tableau des missions joint en annexe 1. Ce document ne se substitue pas à celui de la convention du 15 septembre 2014, mais vient le préciser et le compléter.

***- modifié comme suit :***

- Le comité de suivi ne se réunira pas mensuellement, mais trimestriellement en septembre / décembre / mars / juin.

**ARTICLE 3 – MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS A L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION DU  
15 SEPTEMBRE 2014 – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION**

*L'article 2 de la convention d'origine est modifié comme suit :*

- Par la présente convention, la CPA confie l'entretien, la maintenance et la gestion de l'occupation du stade Maurice David à la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et jusqu'au 30 juin 2018, date prévisionnelle de fin de travaux.

**ARTICLE 4 – ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent avenant entrera en vigueur, entre les parties, dès que les deux assemblées auront délibéré à son sujet.

Les autres articles de la convention d'origine, non modifiés dans le présent avenant, demeurent intégralement applicables.

Fait à Aix-en-Provence le ..... en 2 exemplaires.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,  
Le Maire,

Pour la Communauté du Pays d'Aix,  
Le Vice-président délégué aux Sports

**Maryse JOISSAINS MASINI**

**Hervé FABRE-AUBRESPY**

# ANNEXE 1

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE STADE MAURICE DAVID – PARCELLE CPA RECENSEMENT DES MISSIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCES

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Mission sécurité incendie	Cf MS 45 à 52	Agents municipaux affectés au stade
- SSI	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	
- Sonorisation sécurité	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôle du fonctionnement de la sono	Agent municipal responsable du site
- Sonorisation d'ambiance	Maintenance préventive et corrective	Service municipal dédié ou entreprise
- Extincteurs	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôle de présence à la place requise	Agent municipal responsable du site
- Téléphonie	Maintenance préventive et corrective	Service municipal dédié ou opérateur
- Défibrillateur	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Auto- test
- Traitement de l'air	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Installation gaz	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
- Chaufferie	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Mise en et hors service du système de chauffage + petite maintenance	Service municipal dédié
- Climatisation des loges	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Entretien des filtres	Le club par convention
- Chauffage et climatisation structures modulaires	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Pompe de relevage EU	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Réseaux EU et EP	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Bassin de rétention	Maintenance préventive et corrective	

## ANNEXE 1

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Portail automatique	Maintenance et contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
	Maintenance préventive et corrective	
	Contrôle quotidien de fonctionnement	Agents municipaux
- Ascenseurs	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
- Structures métalliques (mas d'éclairage, CTS et tribunes)	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Aucun suivi à ce jour
- CTS (état général : fixations, toiles, ...)	Maintenance et contrôles réglementaires – maintenance préventive et corrective	Aucun suivi à ce jour
- Entretien toitures des tribunes	Maintenance préventive et corrective (nettoyage chenaux,...)	Entreprise / Prestataire
- Électricité et éclairage + éclairage sécurité (Bâtiment)	Maintenance préventive et corrective	Entreprise / Prestataire
	Contrôles réglementaires	Entreprise / Prestataire
- Électricité (Éclairage terrain)	Maintenance préventive et corrective + astreinte jours de matchs ou manifestations	Entreprise / Prestataire
- Entretien terrain d'honneur	Tonte	Agents municipaux*
	Petits travaux d'arrosage	Agents municipaux*
	Gros travaux d'arrosage	Entreprise / Prestataire
	Travaux mécaniques	Agents municipaux*
	Réparation après matchs	Agents municipaux*
	Réparation après entraînements	Agents municipaux
	Traçages	Agents municipaux*
	Traitements	Agents municipaux*
	Fertilisations	Agents municipaux*
	Regarnissages et semis	Agents municipaux*
	Plaquages	Agents municipaux*
	Reprises surfaces (apport sable et terre)	Agents municipaux*
	Arrosage du terrain et des ornements	Agents municipaux*
	Contrôle des buts	Agents municipaux
Mise en œuvre des compétitions	Agents municipaux*	
- Entretien des ornements et des extérieurs	Tontes	Agents municipaux
	Tailles	Agents municipaux
	Entretien espaces verts	Agents municipaux
	Dépollution	Agents municipaux
- Entretien des clôtures	Petite maintenance	Agents municipaux
	Grosses réparations ou pose	Entreprise / Prestataire
- Propreté des vestiaires / sanitaires / circulations	Quotidien	Agents municipaux
	Traitements particuliers (bactéries,...)	Agents municipaux
- Propreté des tribunes	Quotidien	Agents municipaux
	Veille de matchs	Agents municipaux
	Lendemain de matchs	Agents municipaux
	Karcher	Agents municipaux
- Relation aux usagers	Accueil ds usagers	Agents municipaux
	Renseignement des usagers	Agents municipaux
	Surveillance du site	Agents municipaux
	Ouverture du site	Agents municipaux
	Programmation des activités	Agents municipaux
	Fermeture du site	Gardien logé

## ANNEXE 1

Postes	Opérations	Opérateur actuel
- Travaux de maçonnerie / carrelage / faïence	Petites interventions	Agents municipaux
	Chantiers	Entreprise / Prestataire
- Travaux de menuiserie (portes, fenêtres, ...)	Maintenance préventive et corrective	Ateliers municipaux ou entreprise (MBC)
- Travaux de plomberie	Maintenance préventive et corrective	Entreprise (MBC)
- Travaux de serrurerie	Maintenance préventive et corrective	Ateliers municipaux
- Travaux de peinture	Maintenance préventive et corrective	Agents municipaux
- Reproduction de clefs	Maintenance préventive et corrective	Entreprise (MBC)
- Réseau d'eau	Potable	Service municipal dédié
	Borne SCP	SCP
- Encadrement des entreprises intervenant sur site	Diagnostics avant travaux	Agents municipaux
	Diagnostics amiante avant travaux	Entreprise / Prestataire
	Commande des travaux	Agents municipaux
	Suivi et contrôle des travaux	Agents municipaux
	Suivi facturation et règlement	Agents municipaux
- Travaux d'investissement réalisés par la CPA	Levées de non conformité	CPA
	Suivi GPA phase 1	CPA
	Suivi dommages ouvrages après GPA	CPA
- Astreintes techniques	Hors matchs	Carde municipal
	Pendant les matchs	Agents municipaux
- Chef d'Établissement		Directeur des Sports
- Chef de site		Agent municipal responsable du site
- Entretien du matériel		Agents municipaux
- Paiement des fluides		Service municipaux dédiés
- Moyens humains		Agents municipaux

\* En lien avec l'entreprise ayant effectué la réfection du terrain jusqu'en septembre 2016

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de gestion du stade Maurice David**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**

